



Extrait du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 21 juin 2023 du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue le 12 juillet 2023 à 18 h 30 en la salle
"Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Pâquerette Coulombe, maire suppléant de Grosses-Roches
Mme Lucie Lapointe, suppléante du maire de Matane
Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables
M. Jocelyn Bergeron, maire suppléant de Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Absences

Mme Christine Pelletier, maire suppléant de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

RÉSOLUTION 359-07-23

CONSULTATION GÉNÉRALE : PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC 2024-2027

CONSIDÉRANT QU'une consultation générale et des auditions publiques seront tenues par la Commission des relations avec les citoyens, à l'automne 2023, en vue de la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2024-2027;

CONSIDÉRANT QU'un cahier de consultation a été publié et comporte douze orientations soumises à la consultation publique, notamment sur la régionalisation de l'immigration et la coordination gouvernementale des services d'immigration;

CONSIDÉRANT QUE les organismes souhaitant s'exprimer peuvent soumettre des mémoires, des commentaires ou remplir un questionnaire en ligne d'ici le 11 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la régionalisation de l'immigration est une priorité pour assurer la vitalité et répondre aux besoins de main-d'œuvre des territoires éloignés des grands centres urbains, lesquels doivent composer avec un vieillissement plus rapide de leur population et des enjeux de dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a participé à l'effort de régionalisation de l'immigration en contribuant à la mise en place du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie afin d'accroître sa capacité à accueillir et de favoriser l'établissement de nouveaux résidents issus de l'immigration sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la planification de l'immigration doit mieux prendre en considération les réalités régionales propres à chaque milieu, notamment en lien avec les programmes supportant les organismes actifs auprès des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement devrait moduler ses actions et le financement offert au milieu municipal et communautaire en tenant compte des indices de vitalité économiques des différents territoires, afin de permettre à tous les milieux d'offrir la même qualité d'accueil et de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC constate également que les régions dites éloignées sont défavorisées par des programmes qui n'intègrent pas les enjeux liés aux distances et aux frais de déplacement pour accéder à des services ou pour l'organisation de séjours ou d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC constate également des enjeux de financement en lien avec les personnes immigrantes ayant des enfants, lesquels ne sont pas pris en compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pâquerette Coulombe et résolu à l'unanimité :

DE soumettre à la Commission des relations avec les citoyens les demandes qui suivent :

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

DE créer des enveloppes régionales d'innovation pour favoriser la régionalisation de l'immigration en tenant compte des forces et des enjeux de chaque région;

DE conserver un critère d'analyse en lien avec le lieu de travail des personnes immigrantes pour le nouveau *Programme de sélection des travailleurs qualifiés*;

DE prendre en compte l'indice de vitalisation économique de la MRC où la personne immigrante réside lors de la sélection des travailleurs du *Programme de sélection des travailleurs qualifiés*;

DE bonifier la définition de régionalisation du Ministère en ajoutant de nouveaux paramètres régionaux, notamment l'indice de vitalité économique afin de mieux considérer les régions et leurs particularités économiques, démographiques et géographiques;

Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration

DE revoir le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) afin que les paramètres de financement des services de soutien au parcours d'accompagnement personnalisé ne soit pas uniquement établi sur la base de trois zones – le financement par zone devrait minimalement être modulé pour tenir compte de l'indice de vitalité économique des MRC;

DE créer un type d'intervenants communautaires interculturels (ICI) « région » disponible dans le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) pour les territoires avec un plus faible pourcentage de personnes immigrantes – en l'absence d'un volume suffisant d'interventions, les organismes locaux peuvent difficilement structurer une offre pour intervenir auprès de personnes immigrantes confrontées à des situations interculturelles problématiques;

D'augmenter le financement disponible en formation et sensibilisation du milieu dans le *Programme d'appui aux collectivités* lorsqu'il y a un seul organisme par territoire qui possède une expertise interculturelle et que le nombre de personnes immigrantes dans sa région est peu élevé, notamment en raison des frais de déplacement sur de longues distances;

D'ajuster les montants disponibles dans le *Programme d'appui aux collectivités* dans les régions avec un plus faible pourcentage de population immigrante afin de mieux préparer ces milieux aux transformations sociales nécessaires pour accueillir et permettre l'enracinement des personnes immigrantes dans ces milieux.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SUJETTE À RATIFICATION

à Matane, ce 31^e jour de juillet 2023.



La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.